

I- Présentation :

Les documents retrouvés sont les statuts de référence sont ceux de 2018 et les avenants sont ceux de 2019, 2020.

Le président ne souhaite pas perdre de temps pour vérifier s'ils existent des versions plus récentes.

Aussi ces documents serviront de support pour élaborer les nouveaux statuts et éventuellement un règlement intérieur.

II- Travaux proposés :

1- Présentation

Supprimer du même document le règlement intérieur,

Un document pour les statuts car il est nécessaire de les présenter en Assemblée générale extraordinaire.

S'ils sont approuvés les déclarer aux divers organismes publics ou privés.

Alors que le règlement intérieur n'est géré que par le Conseil d'administration.

2- Intégrer les avenants de 2019, 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée générale et extraordinaire du 26 mars 2019, rend compte de :

21- d'abroger les Articles 1, 2 et 3 du règlement intérieur contenu dans le document du 10 avril 2018.

Il est fait référence à un article 4 non contenu sur ce document.

22- d'annuler l'Article 19 : Gratuité du mandat des statuts et de mettre le texte suivant dans le règlement intérieur :

« Les administrateurs ne peuvent recevoir aucune rétribution à raisons des fonctions qui leur sont confiés. Ils ont toutefois droit aux remboursements des frais causés par leur participation aux différents stages ou missions autorisées par le bureau exécutif de la FÉDÉRATION DU ROUSSILLON. »

Le procès-verbal de l'Assemblée générale et extraordinaire du 25 juin 2020, rend compte de :

la modification des articles 14, 17 de TITRE III : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 14 : le mandat des Administrateurs passe à 3 ans, renouvelable 2 fois.

Article 17 : Les Administrateurs sont élus pour 3 ans à l'issue des Assemblées générales et extraordinaires.

3- Propositions du président

Refaire deux documents : les statuts, le règlement intérieur.

La priorité sera mise sur les nouveaux statuts qui sont proposés au débat aux membres du Conseil d'administration.

Note : Tous les documents sont consultables sur le lien :

<http://federation-du-roussillon.e-monsite.com/pages/federation/demarches-administratives-1.html>
ou éditables à la demande.